

2 Politique

Opposition/CNR/A propos des derniers événements qu'a connus notre pays

L'argumentaire de Jean Eyeghe Ndong



Le membre de la CNR, Jean Eyeghe Ndong, s'adressant aux habitants du quartier Cocotiers...



...attentifs aux propos de leur sénateur.

Photo : Chris Oyame

Photo : Chris Oyame

O. N. & C. O.
Libreville/Gabon

SUR le terrain librevillois depuis plusieurs mois déjà, cela à travers causeries et autres meetings, le sénateur du deuxième arrondissement de la capitale, Jean Eyeghe Ndong, intervenant dans le cadre de la Coalition pour la nouvelle Répu-

blique (CNR) de Jean Ping, était au quartier Cocotiers samedi dernier. Il a été question pour lui et les membres de sa délégation de "parler de notre pays". Face à ses hôtes, il a fait son analyse des derniers faits d'actualité au Gabon. Le dernier Premier ministre de feu Omar Bongo Ondimba a, entre autres, parlé des incidents enregistrés, la veille, à l'ambassade, Haute

Représentation du Gabon en France où, des compatriotes sont partis commettre quelques actes que d'aucuns ont qualifiés de "vandalisme" et d'"incivisme". Selon lui, ces actes comme d'autres, inédits dans notre pays et déplorés à Libreville en début de semaine, trouvent leur justification dans la manière dont la Présidentielle d'août 2016 a été gérée. Estimant

que le Gabon ayant décidé de copier le système politique français où le jeu démocratique exige que l'on respecte le verdict des urnes, tout processus électoral au Gabon doit être géré comme dans l'Hexagone...

"Tout le monde entier sait que celui qui a été élu ne siège pas à la présidence de la République", affirme Jean Eyeghe Ndong. Et d'ajouter

: "On a décidé de faire comme en France où quand il y a une élection présidentielle, il y a plusieurs candidats. Et à la fin du processus, un seul devient président de la République et est reconnu comme tel par tous les Français. Même si ses adversaires ne sont pas d'accord avec sa politique, ils ne contestent pas pour autant son élection. Pourquoi au Gabon ça pose problème ?". Et par rapport

aux incidents de Paris, Eyeghe Ndong a dit, interrogatif : "Vous pensez que ces Gabonais sont fous pour faire ce genre de choses ?". Abordant la question des prochaines législatives, cet allié de Jean Ping estime qu'il n'en est pas question tant que la question de la Présidentielle de 2016 ne sera pas épuisée. "Vous avez tous droit au respect", a-t-il déclaré.

Communiqué du ministère des Affaires étrangères

CET après-midi à Paris, l'ambassade Haute Représentation de la République gabonaise près la République française a été le théâtre de troubles et d'actes de vandalisme commis par une douzaine de personnes, dix- ressortissants gabonais et deux citoyens français, toutes connues pour leur hostilité envers la République gabonaise. Ces personnes n'en sont malheureusement pas à leur coup d'essai. La liste de leurs méfaits est particulièrement

longue et connue. Face à ces agissements coupables, les autorités gabonaises ont déposé plainte à de nombreuses reprises devant les tribunaux français sans qu'aucune suite n'ait été donnée à ce jour.

Le gouvernement de la République gabonaise condamne avec la plus grande fermeté ces actes ignominieux et délictueux dont l'objectif est de produire des images destinées à être diffusées sur les réseaux sociaux.

Immédiatement, des mesures ont été prises pour renforcer sensiblement la sécurité de notre ambassade à Paris, ainsi que celle de ses personnels. De plus, la République gabonaise ne manquera pas de donner une suite judiciaire à ces incidents déplorables, d'autant que des menaces ont été proférées à l'encontre de notre ambassadeur.

Enfin, le gouvernement de la République gabonaise compte sur la franche

collaboration de la République française et prendra toutes les mesures qui s'imposent afin que de tels événements ne puissent plus se reproduire.

Fait à Libreville, le 1er juin 2018

Régis Immongault Tantagani

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération, de la Francophonie et de l'Intégration régionale.

La Semaine

Jusqu'où peuvent aller les sénateurs ?

LE Sénat, seule Chambre du Parlement désormais en fonction, a déployé une forte activité la semaine écoulée. Et au regard de l'importance des dossiers traités, il ne serait pas exagéré qu'une attention particulière lui soit accordée ici. Ce sera donc le sujet principal de la présente chronique. Même si, le caractère grave d'autres événements, plutôt inédits dans l'histoire de notre pays, aurait pu mériter ce même traitement. C'est le cas des incidents qu'a connus l'ambassade Haute Représentation du Gabon en France, vendredi dernier. Des compatriotes, selon un communiqué signé de l'ambassadeur Flavien Enongoue, appuyés par deux citoyens français, "tous connus pour leur activisme politique en soutien à l'opposant Jean Ping", ont occupé le hall de l'ambassade et provoqué des troubles pendant un quart d'heure...

Toujours dans le même communiqué, on apprend que, outre le fait d'avoir requis d'engager des poursuites judiciaires contre les auteurs de ces actes, l'ambassade a décidé, "à titre exceptionnel, du renforcement du dispositif d'accès à la Chancellerie, en instituant do-

rénavant un contrôle des usagers plutôt à l'entrée du portail, ainsi que l'obligation pour ces derniers de laisser à l'accueil sacs, téléphones portables et autres objets encombrants".

Comme on pouvait s'y attendre, ces incidents ont suscité beaucoup de réactions allant dans le sens de les condamner et d'appeler à des actions vigoureuses contre leurs auteurs. A l'opposé, l'ancien Premier ministre de feu Omar Bongo Ondimba, Jean Eyeghe Ndong, aujourd'hui soutien indéfectible de l'opposant Jean Ping, a semblé les comprendre. "Pensez-vous que ces Gabonais sont fous", s'est-il interrogé (lire ci-dessus).

Pour notre part, il y a lieu de se demander comment dans le contexte actuel et au regard des actes posés par certains membres de la diaspora gabonaise dans l'Hexagone depuis la proclamation des résultats du scrutin présidentiel d'août 2016, les autorités de l'ambassade n'ont-ils pas pris des dispositions pour prévenir ce genre d'incidents. N'y a-t-il pas d'agents de sécurité sur les lieux ? Si oui, où étaient-ils au moment des faits ?

Dans tous les cas, tout porte à croire que Flavien Enongoue et les

siens n'ont pas encore pris la mesure de la menace de ces compatriotes qui n'ont jamais caché leur détermination à "polluer" la vie du pouvoir gabonais. Et pourtant dès le départ, ils ont déclaré haut et fort que : "Vous nous avez empêché de rêver, nous allons vous empêcher de dormir". Surtout dans l'Hexagone où les poursuites judiciaires souvent annoncées semblent demeurer sans suite...

L'espace accordé aux incidents de Paris nous obligent à énoncer tout simplement d'autres événements enregistrés au cours de la semaine qui s'est achevée hier. Il s'agit entre autres de l'opération menée par les forces de sécurité et de défense, au départ appréciée par les populations, mais qui commence à les exacerber aujourd'hui ; la réorganisation de la hiérarchie des Forces armées gabonaises ; la session du conseil municipal de Libreville ; l'augmentation des prix des produits pétroliers ; etc.

Sur ce dernier point, beaucoup estiment que "le gouvernement a décidé, par cette mesure, d'asphyxier les ménages gabonais."

Du Sénat maintenant

Beaucoup diront qu'il n'y a rien de

plus normal que de voir la Chambre haute du Parlement travailler à un rythme soutenu aujourd'hui. Et pour cause, estiment-ils, non seulement nous sommes à quelques semaines de la fin de la présente session, mais aussi, parce que désormais le Sénat est la seule institution qui assume le pouvoir législatif. Ce raisonnement est bel et bien défendable...

Tout compte fait, ces derniers jours, l'institution présidée par Lucie Milebou Aubusson Mbousou a tenu aussi bien des séances plénières que des auditions des membres du gouvernement venus présenter et défendre qui des projets d'ordonnances, qui des projets de loi. Sans compter l'examen des propositions de loi et autres auditions d'experts par rapport à un texte donné...

Ce qui est à relever aussi est la pertinence et le ton des interventions des sénateurs. Lesquelles sont parfois de nature à indisposer les membres du gouvernement. Même si, au finish ceux-ci trouvent toujours des éléments de réponse. Quitte à ne pas convaincre les élus... Cela a été le cas s'agissant de l'ordonnance portant création, organisation et fonction-

nement de la Haute Autorité de la Communication (HAC) ; le texte sur le nouveau découpage électoral relatif aux sièges des députés ; et jeudi, sur le texte portant fixation et répartition des sièges des sénateurs.

Concernant ce dernier texte justement, les sénateurs ont annoncé les couleurs face au ministre d'Etat en charge de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha, dont on connaît le calme et la sérénité. Les élus ont fait remarquer au membre du gouvernement que, selon eux, ce texte qui ramène le nombre des sièges de sénateurs de 102 à 50, est en violation des dispositions de la Constitution...

Dans tous les cas les parlementaires qui bénéficient du droit d'amendement, ont promis qu'ils examineront ce texte avec la "plus grande attention possible en s'appuyant sur la Constitution". Du coup, nombreux se demandent jusqu'où peuvent aller les sénateurs. Vont-ils rejeter le texte ? Ironont-ils jusqu'à revoir le nombre des sièges à la hausse ? Ou alors ils ont tout simplement voulu faire peur au gouvernement. L'avenir nous édifiera.